



La Vallée de la Seine

La Vallée de la Seine : un territoire stratégique

La Vallée de la Seine : un territoire stratégique entre Normandie et Île-de-France

La Vallée de la Seine, également appelée **Axe Seine**, constitue un territoire stratégique qui dépasse largement les limites administratives de l'**Île-de-France** et de la **Normandie**. Ce projet d'aménagement et de développement territorial, engagé au début des années 2000, repose sur une ambition commune de l'État, des Régions et des acteurs économiques pour renforcer l'attractivité économique et logistique de cet axe majeur.

Grâce à la **Seine** et à ses **grands ports maritimes et fluviaux**, la Vallée de la Seine bénéficie d'une ouverture directe sur les **marchés internationaux**. Cet axe de transport et de commerce s'inscrit dans les grands corridors européens : il relie déjà **l'Europe de l'Est via Strasbourg**, la **Méditerranée et l'Espagne par le réseau ferroviaire**, et sera à terme connecté à la **mer du Nord grâce au Canal Seine-Nord Europe**, infrastructure clé pour le transport fluvial et la logistique durable.

Un territoire aux multiples atouts économiques et territoriaux

La Vallée de la Seine se distingue par la diversité de ses atouts :

- une **activité portuaire et fluviale majeure**,
- un **tissu industriel et logistique structurant**,
- un **réseau dense de villes et d'infrastructures de transport**,
- une **qualité de vie reconnue, associée à un patrimoine naturel et culturel riche**.

Ces caractéristiques font de ce territoire un **pôle économique majeur en France**, où se croisent enjeux industriels, environnementaux et d'aménagement du territoire.

Une stratégie interrégionale pour les transitions

Le CPIER Vallée de la Seine : un levier pour le développement territorial

Le **Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Vallée de la Seine** a permis de structurer les actions et de mobiliser des financements publics pour accompagner les projets portés par les collectivités, les entreprises et les acteurs institutionnels.

Depuis 2015, plusieurs travaux et études ont été menés afin de mieux comprendre et valoriser le potentiel du territoire à différentes échelles (interrégionale, régionale et locale). En parallèle, des études ont été menées sur :

- la **qualité de l'eau de la Seine**,
- le **développement des plateformes logistiques**,
- la **reconversion des friches industrielles**,
- la structuration d'une **filière de matériaux biosourcés**,
- et le renforcement des **chaînes de valeur industrielles**.

Un territoire au cœur des transitions écologiques et économiques

Aujourd'hui, la Vallée de la Seine occupe une **place stratégique dans la compétitivité économique nationale**. Son développement repose à la fois sur la modernisation des **activités industrielles et logistiques** et sur l'essor de l'

innovation économique et environnementale.

L'avenir du territoire s'inscrit dans une perspective de **transition écologique**, avec des objectifs ambitieux en matière de **décarbonation des activités économiques**, de **transport durable** et d'**adaptation au changement climatique**.

Cette dynamique s'appuie sur des **partenariats élargis** et sur des **coopérations territoriales renforcées**, permettant de consolider la position de la Vallée de la Seine comme **grand corridor économique et écologique européen**.

Stratégie interrégionale pour la Vallée de la Seine : coopération entre l'État, la Normandie et l'Île-de-France

La Région Normandie, aux côtés de l'État et de la Région Île-de-France, **pilote une stratégie interrégionale de développement de la Vallée de la Seine**. Cette stratégie s'appuie sur un **schéma stratégique de l'Axe Seine**, qui définit les grandes orientations pour le développement économique, logistique et environnemental du territoire.

La mise en œuvre de ces orientations repose notamment sur un **Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER)** consacré à la Vallée de la Seine. Cet outil de contractualisation permet de coordonner les politiques publiques et de construire une **vision partagée pour l'aménagement et le développement du territoire**, tout en assurant la cohérence des investissements et des projets portés par les différents acteurs publics et privés.

Le CPIER Vallée de la Seine

Le CPIER Vallée de la Seine 2015-2023 : soutenir les projets structurants

Le **Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine 2015-2020**, prolongé jusqu'en 2023, a été animé par la Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine. Il a permis de soutenir de nombreux projets présentant une **valeur ajoutée interrégionale**, favorisant les synergies entre les territoires de la Normandie et de l'Île-de-France.

Les actions financées s'inscrivaient autour de **trois grandes priorités** :

- **concilier développement économique et protection de l'environnement,**
- **améliorer les flux de transport et les mobilités sur l'Axe Seine,**
- **favoriser l'émergence d'une économie innovante et durable.**

Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été soutenues, notamment :

- des **démonstrateurs industriels**, en particulier autour du **développement de la filière hydrogène,**
- des **études pré-opérationnelles sur des sites stratégiques du territoire,**
- **l'émergence de nouvelles filières économiques,**
- **l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et énergétique,**
- le **financement d'infrastructures de transport structurantes** à l'échelle des deux régions.

Le CPIER Vallée de la Seine 2023-2027 : poursuivre la dynamique de développement

La coopération entre l'État, la Normandie et l'Île-de-France se poursuit avec le **Contrat de plan interrégional Vallée de la Seine 2023-2027**, qui prolonge la stratégie engagée pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'Axe Seine.

Ce nouveau contrat a été **validé par les élus normands et franciliens à la fin de l'année 2025**. Il prévoit un **budget global de 460,8 millions d'euros, dont 59,5 millions d'euros apportés par la Région Normandie**.

Ce programme d'investissement vise à poursuivre le développement de **la logistique, des mobilités, de l'innovation industrielle et des transitions écologiques** sur l'ensemble du territoire de la Vallée de la Seine, afin de consolider son rôle de **grand corridor économique et environnemental à l'échelle nationale et européenne**.

Les 3 axes du CPIER

Axe 1 : Aménager la Vallée de la Seine à l'aune des transitions :

- Bâtir et valoriser une connaissance partagée des enjeux du territoire,
- Agir de manière coordonnée pour la gestion de l'eau et les continuités écologiques,
- Mener des opérations d'aménagement stratégique pour le développement de la Vallée de la Seine,

Axe 2 : Accélérer les transformations des mobilités

- Améliorer les performances des infrastructures ferroviaires,
- Renforcer la compétitivité du transport fluvial,
- Développer l'attractivité de l'écosystème portuaire,

Axe 3 : Poursuivre la décarbonation et accompagner les mutations économiques :

- Soutenir les filières et pôles de compétitivité,
- Déployer la filière hydrogène,
- Soutenir les actions collectives de décarbonation et d'adaptation dans les territoires,
- Agir pour la transition écologique et la valorisation économique,
- Valoriser la destination Seine par le tourisme et la culture.

[Contrat de plan 2015-2020 prolongé et ses avenants](#)

[Projet de CPIER Vallée de la Seine 2023-2027](#)

En chiffre

Depuis le lancement du CPIER Vallée de Seine, près de 70 projets ont été soutenus par les différentes éditions de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, représentant une aide totale de 24 millions d'euros auprès de 190 acteurs de la Vallée de la Seine.

[Site internet de la Vallée de la Seine](#)

AMI Transition écologique et valorisation économique

Dans le cadre de la fiche 3.2 du CPIER Vallée de la Seine, l'Etat via l'ADEME et les deux Régions lancent **un Appel à Manifestation d'intérêt**. La date limite de candidature est fixée au 31 mars 2026.

Face aux enjeux climatiques et environnementaux actuels et pour atteindre les objectifs ambitieux du **CPIER Vallée de la Seine**, l'accélération de la **transition écologique des territoires** constitue un enjeu majeur. Cette dynamique repose sur la mobilisation de l'ensemble des **acteurs économiques et territoriaux de Normandie et d'Île-de-France**.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise ainsi à accompagner les entreprises et les collectivités dans leurs **projets de transition écologique**, en soutenant des **coopérations interrégionales entre acteurs franciliens et normands**. Il favorise l'émergence et la mise en œuvre de projets structurants dans **cinq domaines stratégiques**.

- Transition vers des solutions durables et décarbonées pour la mobilité
- Réduction de l'empreinte carbone des procédés industriels
- Transition vers une économie circulaire et boucles locales
- Développement des énergies renouvelables
- Lutte contre le changement climatique, anticipation, adaptation et résilience.

Parmi les projets attendus : des études de préfiguration ou de faisabilité visant à mettre en œuvre de nouvelles solutions, des expérimentations et démonstrateurs innovants ou encore des dispositifs d'accompagnement au changement de comportement (animation, communication, formation).

[En savoir plus](#)